

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FÉVRIER 2021

1. Remboursement cautionnement de Mme Favière Sophie - Régisseur

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de rembourser la somme de 15,00 € à Sophie Favière correspondant au paiement du cautionnement obligatoire pour la tenue des régies.

2. Le Conseil Municipal décide d'accepter l'augmentation des tarifs du Centre de Loisirs selon le tableau ci-dessous

Le Conseil Municipal décide d'accepter l'augmentation des tarifs du Centre de Loisirs selon le tableau ci-dessous.

Les déductions des aides de participation CAF, sont subordonnées à la présentation de l'attestation FATL (Fonds d'Aide au Temps Libre)

Nouveaux Tarifs 2021

TOUVOUR PARTICIPATION						
	1/2 journée	Participation	CAF	Participation	Participation	
journée		CAF	1/2	Familles	Familles	
	journée	journée	journée	1/2 journée		
5.10	2.90	3,50	1,50	1,60	1,40	
5.35	3.25	3,00	1,50	2,35	1,75	
9.85	5.70	0	0	9,85	5,70	
	5.35	journée journée 5.10 2.90 5.35 3.25	journée 1/2 journée CAF journée 5.10 2.90 3,50 5.35 3.25 3,00	journée 1/2 journée CAF journée 1/2 journée 5.10 2.90 3,50 1,50 5.35 3.25 3,00 1,50	journée 1/2 journée CAF journée 1/2 journée Familles journée 5.10 2.90 3,50 1,50 1,60 5.35 3.25 3,00 1,50 2,35	

3. Accueil périscolaire du mercredi - Tarifs 2021

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'accepter les nouveaux tarifs 2021 comme présentés cidessous.

	½ journée	
		journée
QF < 400	1.90	2.60
QF de 401 à 700	3.25	5.35
QF > 700	5.70	9.85

4. Loyers des commerçants à Massay

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'accorder une remise gracieuse des loyers de : janvier, février et mars 2021 aux commerçants de Massay pour les montants ci-dessous.

- l'Épicier RIBEAU

 $300,00 \in x \ 3 = 900,00 \in$

- Bulle d'O

250,00 € x 3 = 750,00 €

5. Aide accordée aux commerçants de Massay

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'attribuer une aide ponctuelle de 600,00 € chacun aux commerçants de Massay qui n'ont pas pu fonctionner dans des conditions normales (Restaurant et bureau de tabac).

6. Avenant n° 2 au contrat Enfance - Jeunesse 2017-655

Le Conseil Municipal donne son accord et autorise M. le Maire à signer le nouveau contrat Enfance Jeunesse établi par la CAF le 22/12/2020, relatif aux projets portés par la Commune (accueil des jeunes, accueil périscolaire et une partie du poste de coordinateur) et qui sont validés par la CAF relevant du contrat Enfance Jeunesse signé en 2011 par la Commune. Aujourd'hui il convient de renouveler ce contrat pour un Avenant n°2.

7. Subvention à l'Association SC MASSAY

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'accepter la proposition de subvention au SC MASSAY pour un montant de 3 200,00 € au titre de l'année 2021.

8. Nouvelle Convention Médiathèque - Compétence de la Commune de Massay

Le Conseil Municipal donne son accord et autorise M. le Maire à signer la nouvelle Convention de partenariat avec le CD18 pour de la Médiathèque suite à la reprise de la compétence Communale.

9. Validation de pertes de créances irrécouvrables

(Point retiré du précédent Conseil en attente d'éléments du Trésorier).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'accepter les états présentés par le Trésor Public pour Admissions en non-valeur sur le budget Assainissement pour la somme de 3 100.00 €.

10. Avenant n°1 au règlement intérieur du Conseil municipal

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de compléter le règlement intérieur du Conseil Municipal par un avenant n°1, conformément aux remarques émises par la Préfecture en date du 29 janvier 2021.

11. Achat maison - Succession METIVIER

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'accepter le montant de l'offre d'achat des biens cadastrés AK0099 - AK0106 - AK0098, relatifs à la succession de Monsieur Bertin METIVIER, pour un montant de 23 000,00€, et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

12. Tarifs 2021 - Redevance assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de fixer la part Communale de la Redevance Assainissement pour l'année 2021, comme suit :

Tarifs à compter du 1er janvier 2021		Nouvelle proposition			
		2020	2021		
Part fixe en €		120,00		120,00	
Part proportionnelle en € / m3	0.	0,30	0.	0,35	

Avec un forfait de consommation minimale fixé à 50 m³.

Ce nouveau tarif sera applicable à compter du 1er janvier 2021 (factures de juillet 2021).

13.Avenant n° 2 au contrat d'affermage - Redevance assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'accepter la prolongation de 6 mois par Avenant n°2 du le contrat d'affermage avec la Compagnie des Eaux et de l'Ozone Veolia, conformément à l'article L3135-1 et notamment de son cas n°6 du Code de la Commande Publique.

Le terme de l'Avenant étant fixé au 31 décembre 2021.

14. Contrat à Durée Déterminée – Accroissement Temporaire d'Activités

(Annule et remplace DEL-2018-12-17 Article de loi modifié)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, donne son accord et autorise M. Le Maire à recruter un CDD pour palier à une activité nouvelle. La base juridique de ces contrats est « un accroissement temporaire d'activités » art.3-1-1 portant dispositions particulière relatives à la Fonction publique Territoriale et relatif aux agents contractuels.

15. Centre de Loisirs - Encadrement et rémunération du personnel

(Annule et remplace DEL-2019-11-45 Contrat de droit privé)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- de créer selon les séjours les postes suivants :
- 8 postes d'animateur diplômé
- 3 postes d'animateur stagiaire
- 3 postes d'animateur sans diplôme

Contrat d'Engagement Educatif pour les contractuels qui seront recrutés par période de vacances scolaires. Le recrutement pourra varier selon les séjours.

- De rémunérer les animateurs de la façon suivante :

Animateur diplômé	70,00 € la journée soit	35,00 € la demi-journée
Animateur stagiaire	66,00€ «»	33,00 € « »
Animateur sans diplôme	57,00 € « »	28,50 € « »

Prochain Conseil Municipal : le vendredi 02 avril à 17h30

